MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

STRATÉGIE FRANÇAISE
SUR L'ÉNERGIE
ET LE CLIMAT

CAHIER D'ACTEUR
N°69 Fév 2022

CAHIER D'ACTEUR

Faire de la transition énergétique un levier de compétitivité, de croissance et d'emploi

Mouvement des Entreprises de France

QUI SOMMES NOUS ?

Le Mouvement des Entreprises de France est le premier réseau d'entrepreneurs de France.

Il met au cœur de son action la création d'emplois et la croissance durable. Il dialogue avec l'ensemble des acteurs de la société civile et œuvre auprès des différents décideurs en faveur d'une meilleure compréhension des contraintes et des atouts des entreprises. Plus de 95 % des entreprises adhérentes sont des PME**. Sa raison d'être est Agir ensemble pour une croissance responsable.**

Le Mouvement des Entreprises de France rassemble la diversité des secteurs concernés par la transition énergétique : producteurs et fournisseurs, acteurs de l'efficacité énergétique, réseaux, entreprises consommatrices voire intensives en énergie, fournisseurs de produits, de technologies et de services dans l'énergie, l'industrie, le bâtiment, les transports, le numérique, la ville durable…

L'ENTREPRISE : UN ACTEUR CENTRAL DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

D'ici 2050, l'Union européenne s'est engagée à devenir la première région du monde à atteindre la neutralité climatique. Les entreprises sont déterminées à développer, produire, commercialiser et exporter des solutions compétitives pour y répondre. Il faudra mobiliser toutes les solutions (efficacité énergétique, énergies renouvelables, électrification des usages, décarbonation des énergies liquides et gazeuses et de l'hydrogène…) dans une totale neutralité technologique. La France doit donc faire de la transition énergétique un levier de compétitivité, de réindustrialisation et d'emploi. Elle a l'opportunité de bâtir une position de leadership international pour libérer l'innovation. Ce défi est mondial nous sommes dans une course à l'innovation.

Nous bénéficions de filières d'excellence, grands groupes, ETI, PME, start-ups : fournisseurs et distributeurs d'énergies, réseaux de transport et de distribution, acteurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, les transports et l'industrie, acteurs du numérique, entreprises consommatrices, industriels exposés à la concurrence internationale…

Pour les entreprises, la lutte contre le changement climatique est un objectif central. La décarbonation compétitive de notre économie doit permettre le renforcement de nos filières et la transformation des business models.

Pour réussir cette transition, les conditions de mise en œuvre sont déterminantes : investissements publics et privés, prix de l'énergie, prix du CO2, approche en empreinte carbone et non sur les seules émissions domestiques, fiscalité, incitations à la décarbonation, stabilité réglementaire… Le pilotage de de cette transition doit mettre en cohérence l'ambition avec les moyens, le rythme, la situation climatique et économique de la France et les coûts pour chacun des acteurs.

DES PRIX PREVISIBLES ET COMPETITIFS DE L'ENERGIE A LONG TERME, UN FACTEUR DE COMPETITIVITE MAJEUR POUR LES ENTREPRISES

Les travaux d'élaboration de la SFEC s'inscrivent dans un contexte de tension record sur les prix de marché de l'électricité, du gaz et des prix du CO2. La soutenabilité et la prévisibilité des prix de l'énergie sont des composantes majeures de la compétitivité des entreprises. Les signaux envoyés par le marché de détail doivent être compatibles avec les objectifs de décarbonation. Le MEDEF soutient l'initiative prise par la France pour réformer le fonctionnement de ces marchés. Dans ce cadre, les actions d'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables sont également un levier de compétitivité.

La SFEC doit aller de pair avec la définition, en prévision de la fin de l'ARENH, d'un cadre offrant une visibilité aux acteurs de la filière énergétique et aux entreprises consommatrices. Les contrats d'approvisionnement de gré à gré à long terme, les Power Purchase Agreements (PPA) ou la valorisation de l'apport des entreprises à l'équilibre du réseau sont clé.

POUR UN PILOTAGE LISIBLE ET UNE GOUVERNANCE QUI ASSOCIE PLEINEMENT LA DIMENSION ECONOMIQUE

Le MEDEF salue le fait que la Stratégie française énergie-climat soit stable tout en tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique, du contexte européen et international, des politiques conduites par d'autres pays, de prix de l'énergie…

Cette approche doit permettre d'ajuster les trajectoires et la répartition des efforts en fonction de la situation énergétique et économique de la France et de garantir la sécurité d'approvisionnement. La flexibilité ne doit pas remettre en cause la prévisibilité des politiques et des objectifs à long terme ni des signaux nécessaires aux entreprises: prix de l'énergie, prix du CO2, coûts indirects, stabilité règlementaire, maîtrise de la fiscalité, soutien à la décarbonation et à l'efficacité énergétique…

Cette même approche doit conduire à identifier et comparer des trajectoires réalistes pour atteindre l'objectif final. Il convient également d'associer à chaque trajectoire une étude d'impact complète sur les coûts de l'énergie, les besoins de financement associés, la compétitivité des entreprises, les territoires, les ménages (notamment en termes de pouvoir d'achat et de potentiel de mobilité), ainsi que sur les externalités.

Les entreprises qui définissent et mettent en œuvre les solutions pour répondre à la transition énergétique ont un rôle clé et doivent être associées aux décisions. Par exemple, l'absence de représentants d'entreprises dans le Haut Conseil pour le climat est problématique et doit être corrigée.

L'EVOLUTION DU MIX ENERGETIQUE DOIT CONFORTER NOS ATOUTS ET NOS FILIERES

La SFEC marque une volonté de diversifier notre système énergétique en confortant nos atouts tout en développant de nouvelles filières d'excellence : mobilité bas carbone, énergies renouvelables, chaleur bas carbone, hydrogène, stockage de l'énergie, bâtiment connecté… Le MEDEF insiste sur la priorité à donner au renforcement de la R&D pour les technologies énergétiques de rupture, et plus globalement au soutien à l'innovation pour des entreprises créatrices de solutions et d'emplois.

Les solutions bas carbone ne sont d'ailleurs pas que des solutions sans produits énergétiques liquides, actuellement essentiellement issus des hydrocarbures fossiles ; il faut donc aussi encourager expressément l'innovation sur les liquides bas carbone, solutions qui permettent de s'appuyer sur les outils industriels existants, tant celui du raffinage que celui de la logistique et de la

distribution, qui ont prouvé leur fiabilité et leur efficacité.

En matière d'énergies renouvelables, la France dispose de nombreux atouts naturels et d'un savoir-faire reconnu sur notre territoire et à l'exportation. Il convient de les valoriser sur le plan économique pour conforter notre système énergétique et développer une filière industrielle compétitive et créatrice d'emplois. La priorité est de créer un cadre pour les nouvelles capacités qui doivent être intégrées au marché en fonction des évolutions technologiques et économiques et des coûts et bénéfices. Cette intégration implique des efforts en matière de pilotage des réseaux et de technologies de stockage car la production reste variable pour la fourniture d'électricité.

La maîtrise de ces investissements en termes de charges de service public, de fiscalité (TICPE, TICGN et TICFE) et de prix de l'énergie est essentielle. Plus spécifiquement, l'impact des transitions énergétiques sur les finances publiques (perte programmée de la TICPE, qui représentait en 2021 36 milliards d'Euros pour la France doit être anticipé. Les baisses de coûts significatives observées dans plusieurs filières (notamment le photovoltaïque et l'éolien) sont encourageantes. Il est indispensable d'assurer un mode de financement compétitif (appels d'offre) et une équation de financement équitable entre le contribuable et l'usager. La France a dépensé 79 milliards d'euros pour produire 15 TWh d'électricité renouvelable entre 2013 et 2017 alors que la Suède a produit 10 TWh d'électricité renouvelable avec seulement 1,5 milliard d'euros d'argent public grâce à un système de certificats verts ne retenant que les projets les plus rentables.

La confirmation de l'objectif de 10 % de gaz renouvelable en 2030 doit permettre de valoriser ses externalités positives. La priorité nouvelle donnée aux filières de la chaleur bas carbone représentent une opportunité de valorisation efficace de la ressource en biomasse, du renforcement des synergies territoriales, de la préservation de l'emploi industriel des territoires et d'une réponse concrète aux défis de l'économie circulaire.

En ce qui concerne la filière nucléaire, le MEDEF salue les annonces du Président de la République. A court et moyen terme, nous restons inquiets des conséquences d'une fermeture de réacteurs nucléaires avant 2030 sur l'économie, le respect de nos engagements climatiques et la sécurité d'approvisionnement. La fermeture de 2 réacteurs à Fessenheim a créé un grave précédent. Il s'agit d'actifs industriels reconnus comme sûrs par l'ASN, compétitifs et fournissant une électricité décarbonée. Le parc français joue un rôle clé dans l'équilibrage offre-demande des réseaux électriques en France et en Europe. En complément, les capacités d'effacement de l'industrie, la cogénération à haut rendement contribuent à cet équilibrage et permettent d'alléger la charge sur les investissements de production, ainsi que l'ont bien identifié nos pays voisins comme l'Allemagne et l'Italie qui les soutiennent massivement.

Les perspectives de la PPE 2020 en matière de mobilité sont dénuées de respect du principe de neutralité technologique, d'évaluation préalable et d'analyse de cycle de vie. L'objectif de fin de la vente de véhicules thermiques neufs à l'horizon 2040 n'est pas acceptable: aucune évaluation n'est apportée sur l'impact de cette mesure sur l'ensemble de la filière automobile ; les évolutions en matière de mobilité ne font pas l'objet d'une appréciation préalable en matière de coûts pour les consommateurs, d'emploi, de bilan environnemental et sociétal.

ASSURER LES CONDITIONS DU PRODUIRE EN FRANCE POUR REDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

La lutte contre le changement climatique implique une réduction de l'empreinte carbone de la France, objectif prioritaire avant la réduction du niveau des émissions de GES domestiques, comme indiqué par

le CGDD. La prise en compte de cette approche est indispensable. Elle a des effets positifs en matière de protection des productions domestiques face aux importations.

Il est donc regrettable que les hypothèses de la DGEC tablent sur l'absence d'ambition industrielle avec une faible croissance économique. Une étude de sensibilité doit être réalisée. Si une telle hypothèse de stagnation de l'industrie peut sembler à même de faciliter a priori l'atteinte des objectifs nationaux en matière de réduction des émissions nationales, elle limite l'effet des efforts français dans la lutte contre le réchauffement climatique et réduit le potentiel de croissance économique nécessaire à l'atteinte de cet objectif dans de bonnes conditions.

Il est possible pour la France de concilier respect des objectifs climatiques, croissance économique, compétitivité et croissance industrielle. Cette perspective doit être mise en œuvre à la suite des exercices prospectifs de la SNBC.

La synthèse du scénario de référence de la stratégie française pour l'énergie et le climat parle de « transition souhaitable pour les citoyens et bonne pour l'économie » ce qui est en contradiction avec la baisse de la part de l'industrie dans le PIB dans le scénario central (de 11 à 10 % en 2050). Or la variante réindustrialisation de ce document évoque une variante réindustrialisation qui ferait passer la part de l'industrie à 16 % en 2050 et permettrait de diminuer l'empreinte carbone de 3 à 10 %. La France doit privilégier cette variante « réindustrialisation » et en faire un scénario central si elle veut conjuguer atteinte des objectifs climatiques, maîtrise de l'empreinte carbone et maintien d'une base industrielle forte en France gage de compétitivité, de croissance et d'emploi.

Pousser à développer l'innovation, accélérer la recherche, et le développement de filières industrielles bas carbone sont des outils qu'il ne faut surtout pas négliger quand on se projette à si lointaine échéance.

La France doit à la fois maintenir une industrie forte sur son territoire et réconcilier climat et commerce international. Or l'industrie est le premier secteur en termes de réduction des émissions de CO2 déjà mises en œuvre grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et environnementale des procédés.

POUR UNE TRANSITION COMPETITIVE, JUSTE ET ACCEPTEE PAR TOUS

La situation récente en France met en lumière un ras-le-bol fiscal face au poids sans commune mesure des prélèvements obligatoires dans notre pays (qui détient le record dans l'OCDE avec 45 % de prélèvements obligatoires en 2017), une réaction à des mesures présentées comme ayant une finalité climatique mais en réalité de pur rendement budgétaire, la perception d'une volonté de transition trop rapide sans prise en compte de la capacité des acteurs à s'adapter, et une transition qui pèse sur certains acteurs qui n'en perçoivent pas les bénéfices.

Le MEDEF est en faveur d'une trajectoire de taxe carbone de long terme en parallèle au signal-prix généré par l'EU ETS. La fiscalité écologique peut concourir à l'atteinte des objectifs à condition de respecter certains critères : ne s'envisager qu'à prélèvements constants, être annoncée de façon concomitante aux politiques d'accompagnement, faire l'objet en amont de véritables études d'impact socio-économique et environnemental, privilégier le niveau européen, être flexible dans le temps pour prendre en compte les progrès techniques, ne pas poursuivre un objectif de seul rendement budgétaire, être cohérente avec les autres instruments économiques visant le même but, privilégier les mesures incitatives.

Enfin, la transition énergétique entraîne des changements structurels en matière de métiers, de bassins d'emplois, de qualifications et de compétences. Dans le cadre des dispositifs

existants (ex : Plan de Programmation des Emplois et Compétences), il est indispensable d'anticiper collectivement les transitions économiques et sociales afin d'y apporter une réponse : identifier les activités, catégories d'acteurs impactés, menaces et opportunités, compétences et savoir-faire en jeu, partage de la valeur. Les entreprises vont continuer à mobiliser l'ensemble des métiers, des compétences et des expertises au service d'une stratégie qui sera d'autant mieux déclinée qu'elle sera partagée : le dialogue économique et social est un atout permettant de mobiliser les salariés pour accompagner la transition énergétique au plus près du terrain.

*****

Ce cahier d'acteurs propose des réponses aux questions suivantes du débat public sur la SFEC :

- *Quelles conditions pour une véritable culture du bas-carbone ? (Q2)*
- *Souveraineté économique et échanges internationaux dans la transition : quel équilibre ? (Q3)*
- *Quel accompagnement des ménages, entreprises, salariés et territoires pour une transition juste ? (Q4)*
- *Quel équilibre entre les différents outils de politique publique dans la lutte contre le changement climatique ? (Q5)*